

COMPTE RENDU

de la réunion du 6 avril 2021

Date de convocation du : 30 Mars 2021

Présents : Madame PERISSAT Marie-Françoise, Madame FAURE Sigrid, Monsieur BAUSSA NT Jean-Robert, Monsieur BAUSSANT Didier, Madame FAURE Anne-Laure, Monsieur MELON Jean-Marc, Monsieur POURSAT Sébastien, Madame FAURE Agnès, Madame BOIREAU Marie-Claude, Monsieur DELAGE Pierre, Monsieur BAUSSANT Rémy

Secrétaire de Séance : Madame Agnès FAURE

délibération D 2021 2 1 : Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir entendu le rapport de Madame FAURE Sigrid

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant la présentation du budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du Conseil Municipal

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 2 : Vote du compte administratif 2020

Après avoir entendu le rapport de Madame FAURE Sigrid,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L,2121-14 et L.2121-21 relatifs

à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du

compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M DELAGE Pierre a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Considérant que Madame FAURE Sigrid, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M DELAGE Pierre, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,

Les résultats du Compte Administratif 2020 sont les suivants

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 365 006.16 €

Dépenses de fonctionnement : 316 181.50 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 83 213.37 €

Résultat de fonctionnement global au 31.12.2020 : 132 038.03 €

Investissement :

Recettes d'investissement : 33 445.78 €

Dépenses d'investissement : 20 312.40 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : 26 977.01 €

Résultat d'investissement global au 31.12.2020 : - 13 843.63 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- CONSTATE, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de

gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 comme énoncé ci-dessus.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 3 : Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame FAURE Sigrid, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune

Statuant sur les chiffres du résultat d'exploitation de la commune

Statuant sur les chiffres de la section d'investissement de la commune

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 132 038.03 €

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 13 843.63 €

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affecté au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 118 194.40 €

- affecté au compte 1068 excédent fonctionnement capitalisé la somme de 13 843.63 €

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- affecté au compte 001 dépenses d'investissement la somme de 13 843.63 €

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 4 : Vote des taux des taxes communales 2021

Le Maire expose au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 et demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les taux de 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent pour l'année 2021 les taux comme suit :

- taxe foncière bâti 32.64 %, soit un produit fiscal prévisionnel de 164 049 €
- taxe foncière non bâti 34.61%, soit un produit fiscal prévisionnel de 4 430 €
- CFE 17.70 %, soit un produit fiscal prévisionnel de 80 588 €

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 5 : Subventions 2021 aux associations

Madame le Maire informe le Conseil qu'il faut délibérer sur le montant des subventions versées aux associations au titre de l'année 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les subventions comme suit :

- Société de chasse de Saint-Groux : 60 €
- Association des donneurs de sang : 60 €
- Eider Banque Alimentaire : 80 €
- Soutiens en urgence à la vie : 60 €
- appam Mansle et ses environs : 60 €
- ass sportive scolaire mansloise : 60 €
- foyer arts et loisirs mansle : 60 €
- admr Mansle : 60 €
- association la gratulphienne : 850 €
- act leroy somer : 400 €
- école de mansle : 100 €
- gidec de Saint-Groux : 60 €
- Comité de jumelage de Mansle : 60 €
- EMMAUS Ruffec : 50 euros

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 6 : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Suite au renouvellement du Conseil Municipal de Saint-Groux en mai 2020, il est nécessaire de mettre à jour le Plan communal de Sauvegarde de la commune.

Madame le Maire fait part des modifications et demande aux conseillers d'adopter ces mises à jour.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte les mises à jour du Plan communal de Sauvegarde lors de cette séance.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 7 : Virement de crédits au compte 657358 - cotisation 2021 au SDEG 16

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est utile de prévoir des crédits au compte 657358 de la section de fonctionnement du budget 2021 afin de régler la cotisation dûe au SDEG 16 au titre de l'année 2021. En effet, celle ci a été votée pour la somme de 900 euros alors que la cotisation s'élève à 934.57 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le virement de crédits suivant : en dépenses de fonctionnement
- compte 657358 "subventions de fonctionnement" pour + 35 euros
- compte 022 "dépenses imprévues" pour - 35 euros

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

délibération D 2021 2 8 : Acquisition d'une balayeuse

Madame le Maire fait part aux conseillers des divers devis reçus pour acquérir une balayeuse. Cet investissement a été provisionné au budget 2021 en dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'acquérir la balayeuse auprès de la société Sas Gonnin Duris de Sauzé-Vaussais pour la somme de 12 342 euros TTC et donne pouvoir au maire de signer le devis.

POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Informations et questions diverses

Déclaration catastrophe naturelle 3 _ 9 février : déclaration faite auprès de la Préfecture

Aire de broyage de Saint-Groux

Travaux d'acoustique de la salle du Braconnier : Travaux réalisés et facture réglée

Réflexion sur des achat jeux enfants

Ecole _ courrier de la cdc-inspectrice académique

SDEG 16 pour luminaire à Villorieux : devis en attente - voir prochaine réunion

PLUi : rapport des visites

Fibre optique : travaux en cours sur la commune

Elections départementales 13 et 20 juin 2021- deux bureaux de vote à tenir ces jours dans la salle du braconnier

Frelons asiatiques : information de la population sur des pièges à mettre pour lutter contre l'espèce dans la newsletter